

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202603/15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d’affichage : 25/02/2026 L’an deux mille vingt-six, le 03 mars à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers En exercice : 17 Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 février 2026 s’est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

Présents : 15

Votants : 16

PRÉSENTS : ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBOUCK Jacky, L’HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSÉS : LEFFRAY Stéphane
M LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M BRETEAU Franck

Mme ROPARS Martine est élue secrétaire de séance.

ÉMISSION D’UN TITRE À L’ENCONTRE DE LA SOCIÉTÉ INN CONSEILS

Dans le cadre du renouvellement du contrat ENGIE de la commune pour la fourniture en électricité, une erreur s’est produite : le PDL de la société INN CONSEILS, actuel locataire d’un local de la commune, a été inséré à notre contrat depuis le 1^{er} janvier 2026.

Nous avons reçu une première facture. La société a été informée de la situation et doit faire le nécessaire pour reprendre un contrat en son nom.

Etant dans l’obligation de payer la facture émise, il convient de faire un titre de recette au nom de la société INN CONSEIL pour être remboursé des frais engagés.

Le montant du titre, égal au montant de la facture est de 159 € 02.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l’unanimité la demande de remboursement de cette facture et autorise l’émission d’un titre de recette d’un montant de 159 € 02 à l’encontre de la société INN CONSEILS.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

Martine ROPARS



Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

